



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190410-2019_04_103-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-103 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ACHAT AU SEIN DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des Marchés publics et des Affaires juridiques,

Vu le Code de la commande publique ;

Dans le contexte des finances publiques de plus en plus contraint auquel sont confrontées les collectivités locales, la performance économique de l'achat permet de préserver la qualité du service rendu tout en diminuant le coût total des achats de façon à accroître les marges de manœuvre budgétaire (analyse du juste besoin, transversalité, standardisation, coût complet, évaluation des fournisseurs,...).

La politique achat proposée consiste, de par sa démarche de planification et de programmation, à anticiper et rationaliser les besoins de la collectivité, et permettre l'efficacité de l'achat en s'articulant autour de 3 volets stratégiques sur lesquels La Cali s'engage :

- Performance économique de l'achat ;
- Achats durables ;
- Lisibilité de la politique achat sur le territoire communautaire.

Pour contribuer à l'efficacité du dispositif, une fonction « expertise achat » est créée, pilotée par un spécialiste du domaine qui est chargé de la coordination des services acheteurs dans le cadre de la déclinaison de la politique achat.

Cet expert, rattaché au service commun Achat Commande publique, anime et accompagne un réseau de « référents techniques » de familles d'achats déconcentrés dans les différents services de La Cali, qui sont désignés sur la base de leurs compétences techniques, et qui sont spécialement formés aux techniques d'achats.

Les achats sont ensuite préparés et réalisés en associant les différents acteurs (utilisateurs, services internes, ...).

En s'appuyant sur une cartographie interne exhaustive des achats réalisés, adaptée aux domaines d'activité de la collectivité, les objectifs fixés sont de définir les axes prioritaires, afin de développer des stratégies spécifiques par famille d'achat.

Au-delà de la définition de stratégies spécifiques, cette orientation permet d'insuffler une culture de l'achat ancrée dans l'expression des besoins et la qualité de service, de nature à générer des gains quantitatifs et qualitatifs sur les achats de La Cali et à développer l'attractivité de ses marchés en exploitant toutes les pistes de simplification administrative autorisées par les textes en vigueur.

Cette organisation vise à la professionnalisation des services acheteurs de La Cali, en préparant l'acte d'achat en amont, en négociant les offres au mieux des intérêts de La Cali, en leur offrant les outils et un référent pour les accompagner dans l'exercice de leurs missions, tout en respectant les principes fondamentaux de la commande publique qui sont :

- L'égalité de traitement des candidats ;
- La liberté d'accès à la commande publique ;
- La transparence des procédures.

La réussite de cette politique achat repose avant tout sur une collaboration entre les différents acteurs :

- Les élus, qui définissent une politique et des orientations stratégiques ;
- Le service commun achat commande publique, qui met en œuvre la stratégie d'achat la plus efficace pour la collectivité ;
- Les utilisateurs (usagers et/ou services internes), qui formulent un besoin et contrôlent sa satisfaction ;
- Les entreprises, qui respectent les conditions fixées pour l'achat selon les orientations retenues.

Périmètre de la politique achat

Le périmètre de la politique achat s'étend sur l'ensemble des achats de fonctionnement et d'investissement de La Cali effectués dans le cadre :

- Des marchés publics et ce dès le 1^{er}€ dépensé ;
- Des contrats de concessions ;
- De tout autre type de contrat complexe.

Déploiement de la politique achat

1- Mise en place d'une Nomenclature achat pertinente

A l'issue du diagnostic établi à partir de la cartographie des achats, le préalable indispensable consiste en l'établissement, par l'expert achat, d'une nomenclature pertinente propre et adaptée à La Cali.

Il s'agit d'un outil nécessaire pour vérifier la valeur des achats effectués par La Cali au regard des seuils prévus par le Code de la commande publique. Cette nomenclature est donc indispensable pour respecter la réglementation en vigueur, une seule procédure peut être passée par code nomenclature.

L'outil a pour but de recouvrir l'ensemble des achats passés par La Cali. Il doit ainsi être compris de la même manière par tous les services acheteurs.

Au-delà de l'aspect réglementaire, la nomenclature achat permet d'identifier les familles et segments d'achats pour lesquels seront définis les axes stratégiques.

La nomenclature achat se présentera sous la forme d'une liste à deux niveaux :

- La liste de premier niveau comportera des familles de produits ou de services ;
- La liste de second niveau décrira, pour chaque famille de produits ou de services un ensemble de produits ou de services dits « homogènes » (de même type), le segment d'achat.

2- Performance économique de l'achat

Plusieurs leviers contribueront aux progrès de la collectivité dans la performance économique de ses achats concrétisée par des réductions de coût, une meilleure qualité pour les utilisateurs et une maîtrise de la consommation.

2.1- Optimiser l'efficacité et l'efficience du processus achat en :

- Assurant la planification et la programmation des besoins d'achat (annualité, pluri-annualité) ;
- Détaillant un processus de l'expression du besoin à l'évaluation de l'acte d'achat de nature à déterminer les responsabilités des acteurs, les outils à mettre en œuvre et optimisant les pistes de simplification administrative ;
- Développant des stratégies d'achats différenciées par famille ;
- Promouvant les solutions facilitant l'acquisition, simplifiant la gestion des contrats et abaissant leurs coûts de gestion (dématérialisation, carte achat, catalogues électroniques...) ;
- Mettant en œuvre un pilotage de la performance des achats avec les outils et indicateurs nécessaires au suivi de cette performance sans se limiter à la réduction des coûts (qualité du service, innovation, mise en place d'un Plan d'Action Achat).

2.2- Organiser le traitement et l'expression des besoins en :

- Développant les analyses permettant de garantir la satisfaction du juste besoin dans l'expression de ses exigences contractuelles (évaluation de l'exécution des marchés, analyse fonctionnelle, revue de cahier des charges, élimination de la sur qualité...) ;
- Privilégiant les approches fonctionnelles dans les cahiers des charges et favorisant les propositions de variantes des entreprises susceptibles d'améliorer coûts et qualité et faisant appel à leur capacité d'innovation ;
- Veillant à l'adéquation des besoins avec l'offre du marché économique.

2.3- Optimiser les réponses des entreprises en :

- Développant la démarche globale de Sourcing (mise en place d'un guide de bonnes pratiques) ;
- Définissant des critères pertinents de sélection des candidats et de choix des offres, facilement objectivables pour agir vis-à-vis des entreprises dans la transparence, l'éthique et l'égalité de traitement ;
- Recourant au coût global pour l'évaluation des offres sans se limiter au prix d'acquisition immédiat, chaque fois que cette approche sera jugée pertinente sur des infrastructures, matériels et équipements au cycle de vie long ;
- Choisisant les modalités d'allotissement les plus appropriées pour organiser et structurer la commande en fonction du besoin et du tissu économique ;
- Assurant l'efficacité de la publicité et de la mise en concurrence ;
- Favorisant l'innovation ;
- Développant plus encore les groupements de commandes si l'intérêt économique le justifie ;
- Développant les recours aux centrales d'achats si l'intérêt économique le justifie
- Concentrant le panel fournisseurs sur certaines familles d'achat ciblées ;
- Développant les capacités de négociation de nos services acheteurs par la mise en place d'un guide pratique, permettant de recourir, chaque fois que possible à un processus de négociation.

Achats durables

La richesse des actions déjà entreprises sur cet axe doit permettre un développement de la politique d'achats responsables de la collectivité en :

- Pérennisant la démarche d'achat solidaire et contribuant à l'emploi des publics fragiles grâce à l'insertion par l'activité économique et le recours au secteur adapté et protégé (entreprise adaptée et établissement et service d'aide par le travail en veillant à équilibrer les deux approches) ;
- Poursuivant l'intégration du développement durable dans ses pratiques achats notamment les marchés de travaux (clauses environnementales, critères de sélection...) ;
- Développant les indicateurs nécessaires à la mesure et au suivi de la performance sur cet axe ;
- Poursuivant la réduction de l'impact environnemental de ses achats (économies d'énergies, réduction des émissions de CO2, réduction des emballages, réduction des émissions de COV et valorisation des déchets) ;
- Privilégiant les produits, les services et les projets éco-conçus et les circuits courts ;
- Soutenant le tissu de TPE/PME et en facilitant leur accès à la commande publique ;
- Captant l'innovation et en aidant les entreprises à développer des solutions alternatives ;
- Valorisant les démarches des entreprises quant à leur responsabilité sociétale.

Lisibilité de la politique achat sur le territoire communautaire

Les moyens et méthodes d'achat de la collectivité doivent permettre d'intensifier et faciliter le dialogue avec ses entreprises existantes et potentielles, la connaissance du tissu économique propre à chacune des familles d'achats gérée par la collectivité étant un élément indispensable dans la démarche de performance globale des achats.

La collectivité optimise sa relation avec les entreprises en :

- Classifiant l'ensemble de ses achats dans une nomenclature dédiée permettant l'identification de familles homogènes et de faciliter l'identification d'interlocuteurs pour les entreprises potentielles ;
- Développant une base de données fournisseurs commune à l'ensemble des services acheteurs ;
- Développant une politique ouverte aux groupements d'entreprise et animé par la volonté de donner une bonne visibilité sur ses activités et son fonctionnement ;
- Veillant à établir des démarches de partenariat pour que les entreprises puissent contribuer à l'amélioration des achats ;
- Veillant à ce que les acteurs observent un comportement qui respecte de la façon la plus stricte les règles de l'éthique ;
- Développant les rencontres avec les entreprises et leurs organisations professionnelles ;
- Développant les outils d'évaluation de la performance des entreprises, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l'exécution.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2019 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve la mise en place d'une politique achat au sein de La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

